



# **Informations**

Modalités et calendrier d'adhésion des bénévoles et des élections de leurs représentants

Février 2023

# Pourquoi

Une refonte de nos statuts?

Clarifier et affirmer la mission

• Ouvrir la vie associative à la force vive d'IDEAS : les bénévoles

# Cinq collèges

### pour une plus grande diversité

Collège des membres fondateurs

3 représentants au CA Collège des personnalités qualifiées

6 à 9 représentants au CA

Collège des bénévoles

3 représentants au CA

Collège des membres d'honneur

Pas de représentants au CA Droit de vote à l'AG

Collège des membres associés

Pas de représentants au CA Droit de vote à l'AG

Rappel : les associations, fondations et fonds de dotation, ne peuvent pas être membres de l'Institut IDEAS

## **Devenir** membre

#### est une proposition et non une obligation

Quand vous êtes bénévole, vous pouvez être :

Bénévole

ou

Bénévole

+ Membre d'IDEAS (=1 vote à l'Assemblée Générale)

ou

Bénévole

- + Membre d'IDEAS
- + Membre du CA

(élu par le Collège des bénévoles)

# Pourquoi

#### Devenir membre de l'Institut IDEAS ?

Manifester son soutien à l'action de l'Institut IDEAS

• Elire les représentants de son collège au Conseil d'Administration

 Participer aux débats et voter les résolutions à l'ordre du jour lors de l'Assemblée Générale

# Pourquoi candidater

#### au Conseil d'Administration IDEAS?

- Prendre part à la gouvernance de l'Institut IDEAS, c'est
  - Représenter les bénévoles au sein du Conseil d'Administration
  - Arrêter les orientations stratégiques et les programmes d'action
  - Discuter et arrêter les comptes annuels
  - Participer aux travaux de groupe pour faire vivre le plan stratégique

- . . .

# Extrait du Règlement Intérieur



(Validé par le CA le 23 janvier 2023)

#### 3. Collège des bénévoles

Tout bénévole de l'association peut prétendre à la qualité de membre de l'association, sous réserve <mark>du respect des statuts, du règlement intérieur, de la charte éthique et de la charte du bénévolat.</mark>

Ne peuvent cependant pas être membre de l'association au titre de la qualité de membre bénévole, les personnes membres d'un autre collège (personnes qualifiées, membres d'honneur, membres fondateurs, membres associés) ainsi que les membres du comité label.

#### 4. Fonctionnement du collège des bénévoles

Pour permettre des échanges entre les bénévoles de l'association ainsi que l'organisation de leur représentation au sein du Conseil d'Administration, l'institut IDEAS met à leur disposition, a minima deux fois par an, une salle de réunion ainsi que des moyens d'échange virtuel.

L'ordre du jour de ces réunions est fixé librement par les bénévoles, ainsi que la date, avec l'obligation qu'une des deux réunions ait lieu 45 jours avant l'Assemblée générale d'approbation des comptes et comporte <mark>à son ordre du jour l'examen des candidatures comme membre du Conseil d'Administration</mark> au titre du collège des bénévoles.

### **Processus**

#### d'adhésion et élection des bénévoles

- 1. Invitation à adhérer (cotisation annuelle de 10 euros), en tant que :
  - membre IDEAS

ou

- membre IDEAS + candidat aux élections des 3 représentants du collège des bénévoles
- 2. Agrément du Comité Nominations conformément aux statuts
- 3. Pour les candidats aux élections des représentants des bénévoles : rédaction d'une profession de foi
- 4. Réunion des adhérents : examen des candidatures au CA
- 5. Élection des 3 représentants du collège des bénévoles pour un mandat de 3 ans
  Par exception à cette règle, les trois premiers membres du collège des bénévoles élus administrateurs le seront pour une durée respectivement de 1, 2 et 3 ans, la durée du mandat de chacun de ces trois premiers membres étant déterminée par tirage au sort.

Assemblée Générale IDEAS le 26 juin 2023

## Calendrier 2023

- ☐ Campagne d'adhésion des bénévoles
  - Jusqu'au 3 mars : Invitation à adhérer et à se porter éventuellement candidat aux élections
  - Mi-mars : Agrément du Comité Nominations
- ☐ Campagne d'élection des 3 représentants du collège des bénévoles
  - De mi-mars à mi avril : Recueil des professions de foi des candidats à l'élection
  - 18 avril : Réunion hybride des adhérents pour examen des candidatures des représentants
  - Du 9 au 25 mai : Election en ligne des 3 représentants
  - Au plus tard le 26 mai : Communication des résultats des élections au bureau du CA
  - ☐ Assemblée Générale : 26 juin 2023
  - ☐ Réunion du CA et élection du nouveau bureau : 26 juin 2023



Avec le soutien des membres fondateurs :

Caisse des Dépôts Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Et de

Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse BNP Paribas Fondation Crédit Coopératif Fondation AFNIC Banque Delubac

 $info@ideas.asso.fr \, / \, www.ideas.asso.fr \,$ 





